

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 6 mai 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaients : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Françoise BUFFET, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Madame Cécile DELATTRE ayant donné pouvoir à Monsieur Vincent DEBES
- Excusé(s) : Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Françoise PFERSDORFF
- Absent(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Chantal JEANPERT, Monsieur Marc SENE, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT
- Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

N° CP/2019/166 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition de régularisation foncière à SELESTAT

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- du transfert des parcelles situées à Sélestat au profit de la Commune de Sélestat, cadastrées sous section B n°250 de 35,02 ares, n°251 de 23,54 ares ; en section 23 n°482/0162 de 21,88 ares, n°483/0164 de 3,45 ares, n°485/0168 de 6,81 ares, n°486/0170 de 15,02 ares, n°487/0171 de 19,42 ares ; en section 52 n°175/02 de 11,42 ares ; en section 51 n°243/128 de 69,20 ares, n°246/33 de 25,85 ares, n°249/36 de 19,66 ares, n°250/61 de 60,76 ares, n°251/70 de 55,96 ares, n°254/0121 de 8,48 ares, n°256/0128 de 41,58 ares et n°258/0128 de 24,75 ares, soit un total de 442,80 ares, au profit de la Commune de Sélestat, à l'euro symbolique, sans versement de prix ;
- du transfert des parcelles situées à Sélestat au profit de la Région, cadastrées sous section B n°252 de 18,95 ares; en section 23 n°484/0167 de 32,81 ares, n°488/0171 de 1,89 are, n°493/0151 de 1,58 are, n°494/0151 de 0,85 are; en section 51 n°178/71 de 2,54 ares, n°244/128 de 17,16 ares, n°247/33 de 2,19 ares, n°248/35 de 224,54 ares, n°253/0121 de 10,10 ares, n°257/0128 de 1,90 are, n°259/0128 de 1,40 are et n°261/0128 de 24,07 ares, soit un total de 339,98 ares, au profit de la Région, à l'euro symbolique, sans versement de prix ;
- que les actes seront passés en la forme administrative ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire des actes afférents à ces transactions, le président du Conseil Départemental étant authentificateur.

Non participation au vote : Monsieur Marcel BAUER

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur adjoint au DGS



Guillaume KLEINPETER

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190506-lmc1126594-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/05/19